

Code de conduite

Lenz Laborglas GmbH & Co. KG

Am Ried 8, 97877 Wertheim
+49 (0) 93 42 96 09-0
info@lenz-laborglas.de
www.lenz-laborglas.de

Wertheim, Août 2026

Introduction/Préambule

La réussite économique et la responsabilité sociale sont deux de nos objectifs d'entreprise qui sont étroitement liés. Un comportement responsable et éthique envers nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux, la société et l'environnement guide nos actions. Le respect de la loi va de soi.

Lenz Laborglas a élaboré un Code de conduite qui sert de ligne directrice contraignante pour nos décisions et de base pour une action responsable dans nos pratiques commerciales quotidiennes. Nous appliquons ce code tant au sein de

notre organisation que dans nos relations avec nos partenaires commerciaux et le public. Nous attendons de tous nos collaborateurs qu'ils alignent leur comportement sur ces principes.

De plus, nous nous efforçons d'optimiser en permanence nos activités commerciales, nos produits et nos services en termes de durabilité et encourageons nos partenaires commerciaux à y contribuer dans l'esprit d'une approche holistique.

Droits de l'homme et normes du travail

La dignité humaine est inviolable. C'est pourquoi nous respectons les droits de l'homme internationalement reconnus, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

Dans toutes nos activités commerciales, nous nous efforçons de ne pas commettre ni contribuer à des violations des droits de l'homme. Nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux.

Relations de travail

Nous traitons nos employés avec respect et rejetons toute forme de sanction illégale, d'abus, de harcèlement, d'intimidation ou de traitement indigne à leur égard.

Nous appliquons le droit du travail en vigueur à toutes les relations de travail et attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils en fassent de même. Au début de la relation de travail, les employés doivent recevoir des informations claires sur les conditions de travail essentielles, notamment leurs droits et obligations, les horaires de travail, la rémunération ainsi que les modalités de paiement et de comptabilité.

Nous respectons et soutenons le droit des employés de mettre fin à leur relation de travail dans le respect du délai de préavis applicable.

Lutte contre le travail des enfants et protection des jeunes travailleurs

Nous n'embauchons pas de salariés qui n'ont pas l'âge minimum requis. Les stages sont organisés conformément aux dispositions légales.

Rejet du travail forcé

Aucun employé ne peut être contraint de travailler, que ce soit directement ou indirectement, par le recours à la violence et/ou à l'intimidation. Notre entreprise respecte l'interdiction du travail des enfants conformément aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et rejette toute forme de travail des enfants, de travail forcé, d'esclavage et de pratiques analogues à l'esclavage, de traite des êtres humains, ainsi que le recrutement, le placement ou la proposition d'activités illégales.

Principes de rémunération

Nous appliquons les dispositions légales ou conventionnelles relatives au temps de travail, y compris les heures supplémentaires, les pauses et les congés annuels, et veillons à ce que la durée hebdomadaire normale de travail, majorée du nombre maximal d'heures supplémentaires autorisées, ne soit pas dépassée et à ce que la réglementation en matière de temps de travail soit respectée.

Santé et sécurité au travail

Nous respectons les normes nationales et internationales en matière de travail et de santé et veillons à offrir un environnement de travail sûr et sain afin de préserver la sécurité et la santé de nos employés et des tiers. Nous organisons régulièrement des formations afin de garantir la sécurité et la santé au travail.



Principes régissant notre conduite d'entreprise

Principes généraux

Champ d'application

Notre Code de conduite définit des règles contraignantes que chaque collaborateur de notre entreprise est tenu de respecter. Ce Code de conduite sert de base et de ligne directrice pour répondre aux exigences éthiques et juridiques dans notre travail quotidien. Les membres de la direction et tous les cadres sont tout particulièrement chargés de veiller à la mise en œuvre active de ces règles. Ils doivent faire figure de modèle à tous égards. Tout collaborateur peut s'adresser à son supérieur hiérarchique et/ou à la direction pour toute question ou remarque à ce sujet.

Obligation éthique et morale et intégrité

Nous ne poursuivons que des objectifs et des pratiques commerciaux légaux et n'entretenez des relations commerciales qu'avec des partenaires de bonne réputation. Nous traitons nos partenaires commerciaux et nos clients de manière équitable et avec respect. Nous respectons les différents contextes juridiques, économiques, sociaux et culturels ainsi que les spécificités des pays et des régions dans lesquels nous opérons.

Ce faisant, nous respectons les lois et réglementations des pays et des régions où nous exerçons nos activités. Nous fondons toujours nos activités commerciales sur des valeurs et des principes universellement reconnus, notamment l'intégrité et le respect de la dignité humaine. Nous croyons en un commerce mondial libre et équitable.

Corruption, pots-de-vin

Nous rejetons toute forme de corruption. À cette fin, nous veillons à éviter tout ce qui pourrait y donner l'impression, qu'il s'agisse d'accorder ou d'accepter des avantages indus. Nous agissons dans le respect des réglementations applicables en matière de contrôle des importations et des exportations et nous nous conformons aux exigences légales en matière de prévention du blanchiment d'argent.

Concurrence loyale

Nous défendons une concurrence libre et loyale. Nous ne tolérons aucun accord anticoncurrentiel et veillons à agir dans le respect des lois antitrust en vigueur. Nous rejetons tout avantage concurrentiel obtenu par le biais de pratiques commerciales déloyales.

Par principe, l'échange d'informations sensibles sur le marché et non publiques avec des concurrents est également interdit.

Droit du commerce extérieur

Nous nous chargeons du dédouanement en bonne et due forme de toutes les marchandises soumises à des droits de douane. Nous respectons systématiquement les exigences légales en matière de contrôle des exportations et de douane prévues par la législation sur le commerce extérieur et les douanes, et veillons à leur bonne application. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils nous fournissent, en temps utile et de manière fiable, les données relatives au contrôle des exportations et au commerce extérieur, et qu'ils mettent en œuvre des normes suffisantes en matière de commerce extérieur et de douane afin de garantir la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

Traitement des données à caractère personnel, protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle

Nous respectons les droits individuels de nos employés, partenaires commerciaux et clients, et nous nous conformons aux exigences légales et réglementaires applicables en matière de traitement des données à caractère personnel et de sécurité de l'information lors du traitement de ces données.

Nous protégeons les secrets d'affaires et autres informations confidentielles qui nous sont confiés par nos partenaires commerciaux et nos clients contre tout accès, utilisation et divulgation non autorisés, au moins conformément aux dispositions légales applicables en matière de protection des secrets d'affaires.

Nous respectons la propriété intellectuelle de nos partenaires commerciaux, de nos clients et d'autres tiers et, lors de l'échange de savoir-faire et de technologies, nous veillons à ce que des précautions suffisantes soient prises pour protéger les droits de propriété intellectuelle.

La protection des intérêts des consommateurs

Dans la mesure où nos produits et services touchent aux intérêts des consommateurs, nous prenons les mesures appropriées pour garantir la sécurité et la qualité de ces produits. Dans le cadre de nos activités commerciales et de nos actions d'information, nous tenons compte des intérêts des consommateurs en respectant les exigences légales en matière de pratiques commerciales, de marketing et de publicité loyales, ainsi que d'éducation des consommateurs.

Protection de l'environnement

Nous assumons notre responsabilité écologique en respectant les exigences légales en vigueur et les normes reconnues en matière de protection du climat et de l'environnement. Nous nous efforçons sans relâche de réduire de manière continue l'impact négatif de nos activités sur l'environnement et le climat. Nous réévaluons régulièrement nos mesures de protection de l'environnement et mettons en œuvre les améliorations nécessaires.

Nous prenons les mesures appropriées, fondées sur les normes légales et internationalement reconnues, dans des domaines tels que :

- Gestion appropriée et responsable des substances dangereuses, des produits chimiques et des déchets, y compris leur élimination
- Mesures visant à réduire et à éviter la production de déchets
- Réduction au minimum des émissions issues des processus opérationnels (par exemple, eaux usées, effluents gazeux, bruit, gaz à effet de serre)
- Préservation des ressources naturelles, par exemple en économisant l'eau, les produits chimiques et d'autres substances
- Utilisation de technologies, de procédés, de matières premières et de produits respectueux du climat et de l'environnement
- Mesures visant à accroître l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie

Nous nous réservons le droit d'adapter notre code de conduite à l'évolution des exigences.